

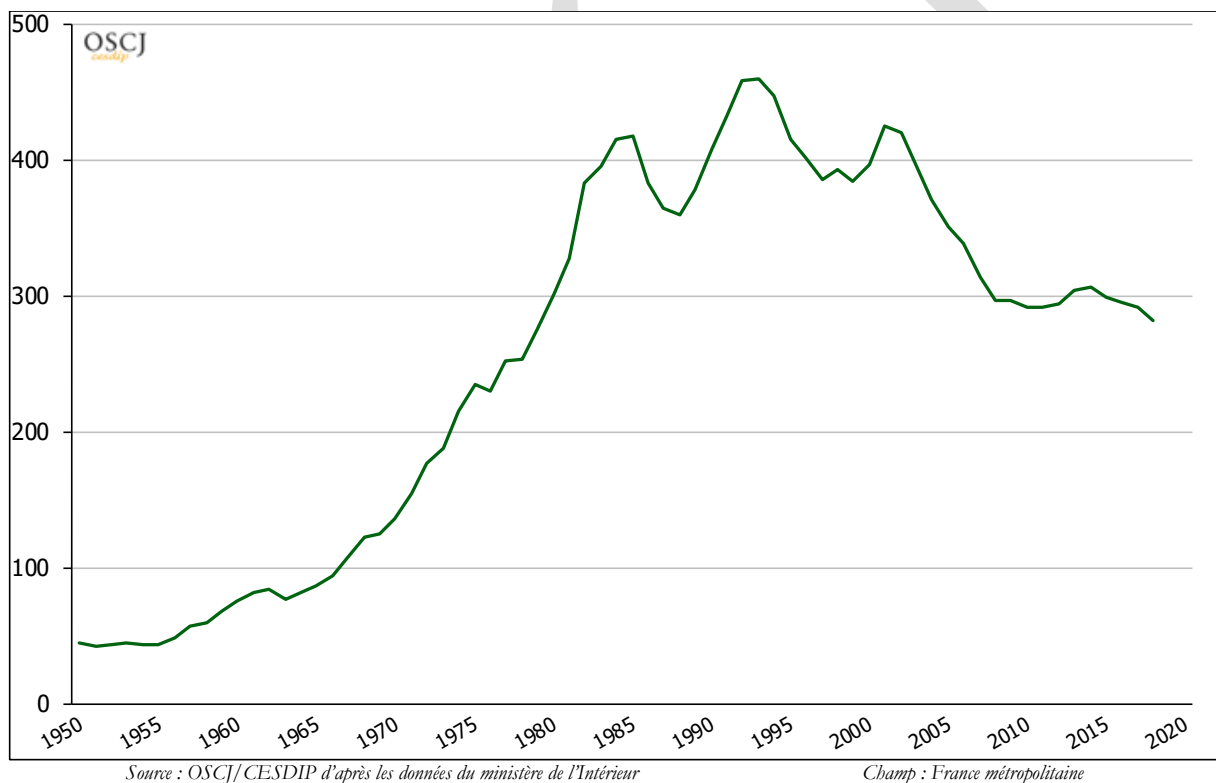
## Une baisse limitée

Une fois terminée la comparaison des résultats d'enquêtes avec les données policières, on peut tenter d'utiliser la plus grande ancienneté de ces dernières pour nuancer le diagnostic de diminution de la victimation patrimoniale en le mettant en perspective sur le plus long terme.

Rétrospectivement, la statistique policière<sup>1</sup> (figure 1) suggère le démarrage vers le début des années 1960 d'une puissante vague de délinquance d'appropriation : correction faite du mouvement de population, le taux de vols et de cambriolages va être multiplié par six en six décennies, passant de quelque 45/10 000 en 1950 à environ 280 en 2018, avec cette précision que toute la croissance de cette courbe se situe entre 1960 et 1993, année où le taux avait atteint son acmé, à 460/10 000.

Que signifie pareil relevé ? Une plus grande propension du volé à se plaindre ? Une plus forte diligence policière à enregistrer les vols ? Ou tout simplement une croissance de ces victimations ? Ou encore un panachage des trois, mais alors dans quelles proportions ? On ne dispose pas pour la période cruciale 1960-1985 d'enquêtes de victimation susceptibles de servir de termes de comparaison.

Figure 1 : Les vols d'après les statistiques de police et de gendarmerie, taux pour 10 000 habitants, 1950-2018



On incrimine souvent le développement de l'assurance-vol qui aurait incité à déposer davantage de plaintes même à délinquance constante. Mais nous disposons d'enquêtes périodiques sur la diffusion de l'assurance-vol et elles renversent cette hypothèse : malgré les efforts des assureurs, cette forme d'assurance ne va se généraliser (très brutalement) qu'à un

<sup>1</sup> On utilise ici un ensemble plus vaste que celui figurant au tableau 1 et à la figure 1 : il regroupe l'ensemble des (crimes et délits de) vols et cambriolages enregistrés par la statistique policière.

moment – la deuxième partie de la décennie 1970 – où l'essentiel de la croissance est déjà engrangé<sup>2</sup>.

Quant à l'hypothèse d'une meilleure attention policière à cette délinquance, rien ne plaide en sa faveur ; au contraire, l'effondrement du taux d'élucidation des vols – 36,3 en 1950, 13,8 en 2016 – suggère qu'on s'y intéresse de moins en moins.

En raisonnant par élimination, il est donc raisonnable d'admettre une très forte augmentation en deux décennies et demie de cette délinquance d'appropriation. La raisonnable corrélation entre données policières et enquêtes de victimation sur leur période de vie commune plaide en faveur de cette interprétation.

Mais un tel constat relativise la baisse observée pendant la période la plus récente : il s'agit plutôt d'une simple érosion en palier haut. Elle est loin d'annuler l'explosion de la délinquance acquisitive intervenue au cours des décennies 1960 et 1970.

### Référence

LEMAITRE A., *Assurance et criminalité : gérer et prévenir, Étude criminologique de l'assurance vol*, Université de Liège, thèse de droit, 1993.

---

<sup>2</sup> Ces enquêtes sont analysées *in* Lemaitre, 1993.